

Programme pour la vie

il est temps
de mettre
la protection de la vie
au programme



Pourquoi mettre en oeuvre un Programme pour la vie ?

Une chose essentielle devrait nous rassembler tous, c'est celle qui a été à l'origine de toutes les sociétés civilisées : le souci de protéger la vie de leurs membres, et particulièrement des plus faibles.

On a longtemps parlé de "**secourir la veuve et l'orphelin**" : qu'en est-il aujourd'hui des plus fragiles, en France, si on accepte de regarder les choses en face ? Le défi que représente la misère matérielle ne peut plus être occulté. Mais d'autres souffrances intimes se cachent : pourquoi tant de nos concitoyens semblent-ils avoir perdu leurs repères et ne pas trouver un sens à leur vie ?

Il existe une réalité douloureuse et invisible, qu'on ne peut plus ignorer : ce sont les atteintes au respect de la vie, de la dignité et de la sexualité humaines. Elles touchent surtout les êtres humains au début ou à la fin de leur existence, quand ils sont le plus vulnérables. Elles sont vécues dans des proportions surprenantes, au coeur même de nos familles ou dans nos hôpitaux. Elles nous laissent souvent un sentiment de tristesse ou de culpabilité, parce que nous n'avons pas su ou pu protéger nos proches, nos semblables.

Que devient notre démocratie si elle nie que toute vie humaine mérite d'être respectée ?

La santé, l'économie, l'environnement, c'est important.

La liberté, l'égalité, la fraternité, c'est capital.

La vie, c'est essentiel.

Pour nous, il ne s'agit pas d'accuser ou de juger mais de lancer un appel : il est grand temps de **mettre en oeuvre un Programme pour la vie.**

Procréation et bioéthique

Savez-vous qu'en France...

- 134 358 embryons humains vivants sont stockés dans l'azote liquide, congelés à moins 196 degrés Celsius (selon l'Agence de biomédecine - données 2004).

- Depuis 2004, les 40 % d'embryons qui ne font plus l'objet d'un projet parental peuvent, si les parents sont d'accord, être utilisés et détruits par la recherche.
- Les 1 000 enfants qui naissent chaque année par procréation artificielle avec donneur anonyme de gamètes (spermatozoïdes ou ovocytes) sont privés de leurs origines biologiques.
- Avec 5 000 foetus avortés chaque année après dépistage d'un handicap, la France est au premier rang mondial en matière de sélection anténatale.
- Des promoteurs de la légalisation du clonage humain, aujourd'hui interdit, veulent le renommer "transposition nucléaire".

Alors que ...



- En Allemagne, la congélation des embryons issus de procréation artificielle est interdite par peur de la dérive eugéniste.
- Les recherches sur les cellules-souches embryonnaires (qui détruisent l'embryon) n'ont pas donné de résultat tandis que les recherches sur les cellules-souches adultes ou du cordon ombilical (qui ne posent pas de problème éthique) ont déjà fait leurs preuves.
- Des Français nés par procréation artificielle avec donneurs anonymes contestent cette privation délibérée d'accès à leur origine biologique.
- 80 000 amniocentèses par an provoquent, en France, environ 600 fausses-couches de bébés souvent en parfaite santé.
- Aujourd'hui, Mozart, Einstein et Michel Petrucciani "seraient considérés comme des déviants indignes de vivre" à cause de leurs anomalies selon Didier Sicard, président du Comité consultatif national d'éthique. Il juge que "La France construit pas à pas une politique de santé qui flirte de plus en plus avec l'eugénisme" (4 février 2007, Le Monde).
- En Corée, le Dr Hwang, qui avait menti en prétendant avoir cloné un embryon humain, avait utilisé pour ses tentatives 2 061 ovocytes achetés illégalement à 129 femmes.

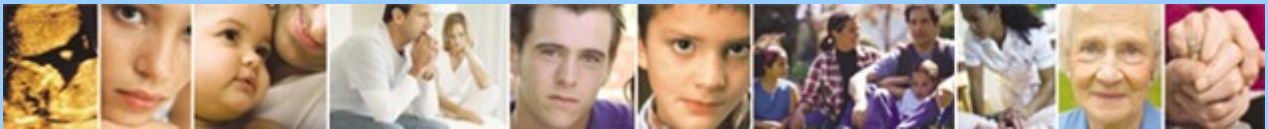
Mesure N° 1 "Il est des nôtres"

Une vraie protection juridique pour l'embryon humain

Objectif : Instaurer un principe de protection de l'embryon humain, à respecter par les

pratiques médicales et la recherche scientifique.

- Encourager et financer les pratiques éthiques - c'est-à-dire ne portant pas atteinte à la vie déjà conçue - en matière de prévention du handicap, de lutte contre la stérilité et de recherche médicale. Exemples : cellules-souches adultes ou du cordon ombilical.
- Stopper l'expérimentation sur l'embryon humain et la congélation des embryons.
- Interdire le tri des embryons en laboratoire et l'élimination des moins "performants".
- Abroger l'anonymat du don de gamètes pour ne plus concevoir d'embryons privés du droit d'accès à leur origine biologique.
- Refuser, au nom du droit de tout enfant de naître d'un père et d'une mère, l'utilisation de la procréation artificielle par des personnes de même sexe ou par des personnes seules.

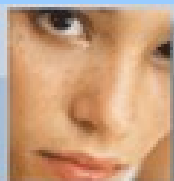


Grossesse et maternité

Savez-vous qu'en France...

- Selon l'Institut national d'études démographiques, 40 % des Françaises subissent l'IVG au moins une fois dans leur vie féconde (INED, décembre 2004).
- Plus d'1 grossesse sur 5 se termine par un avortement (210 664 avortements en 2004 pour 797 400 naissances).
- Le nombre des IVG a augmenté de 3,6 % entre 2003 et 2004 (dernière donnée du ministère de la Santé) ; il est en forte augmentation chez les mineures (+ 30 % entre 1990 et 2004, et 6 % du total des IVG). Les pouvoirs publics s'en inquiètent (Haut Conseil de la Population et de la Famille décembre 2006).
- Environ 1 000 enfants nés en France sont adoptables chaque année, 4 000 étant par ailleurs adoptés à l'étranger.

Alors que ...



- 86 % des Françaises "considèrent que l'IVG laisse des traces psychologiques

difficiles à vivre pour les femmes" et 83 % estiment que "la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'IVG". (Sondage BVA - Les femmes et l'IVG - janvier 2005)

- Des femmes commencent à dénoncer les pressions qui les font avorter : affectives (compagnon), économiques (employeur, logement...) et parfois médicales (en cas de risque de handicap).
- La France détient le record mondial d'usage de la contraception toutes méthodes confondues.
- La majorité des avortements fait suite à un accident de contraception (rupture de préservatif, oubli ou rejet de pilule, grossesse sous stérilet...).
- Un million de boîtes de Norlevo (pilule du lendemain) ont été vendues en 2005, 1/3 des jeunes filles de 15 à 24 ans ont déjà utilisé ce produit (Source DREES, septembre 2006).
- Le législateur a décidé de ne pas considérer comme "abortives" les méthodes qui empêchent la nidation dans l'utérus de l'embryon déjà conçu (Stérilet et Norlevo dans certains cas).
- 25 000 couples français sont actuellement en attente d'adoption.

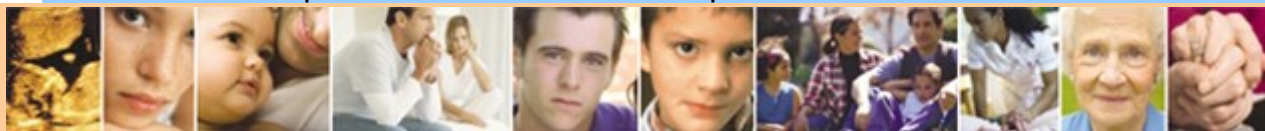
Mesure N° 2 "Alternative à l'IVG"

Une loi-cadre pour favoriser l'accueil de la vie

Objectif : Diminuer de 30 % en 5 ans le recours à l'avortement en cas de grossesse imprévue ou difficile. La loi encouragera l'alternative à l'IVG pour les femmes ou les couples en difficulté :

- Aucune femme enceinte ne doit plus subir de pression lui demandant d'avorter ou y être poussée par des problèmes économiques, de logement, d'emploi.
- Toute femme enceinte a le droit d'être protégée et soutenue, et d'accéder aux aides matérielles, psychologiques et sociales indispensables.
- Les femmes enceintes en difficulté ne pouvant envisager d'élever leur enfant doivent avoir la possibilité de le confier à l'adoption. Cette démarche, toujours douloureuse, ne doit pas être stigmatisée mais accompagnée sans culpabilisation par des professionnels compétents.
- La prévention de l'IVG doit intégrer une éducation à la responsabilité affective et sexuelle et une information complète sur l'impact de l'avortement et les solutions alternatives.
- Les femmes qui ont déjà subi l'IVG et qui en souffrent doivent pouvoir trouver

une écoute respectueuse et un soutien adapté.

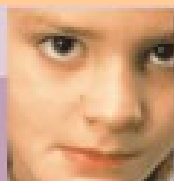


Enfance et sexualité

Savez-vous qu'en France...

- Un rapport au gouvernement demandé par Ségolène Royal a révélé qu'un élève de CM2 (11 ans) sur deux avait déjà visionné une séquence pornographique hard (CIEM - mai 2002).
- 80 % des garçons entre 14 et 18 ans et 45 % des filles du même âge déclarent avoir vu au moins une fois un film X durant l'année passée. Si les filles l'ont vu principalement à la télévision, les garçons l'ont visionné aussi en vidéo et sur internet. (Enquête ESPAD 2003 auprès de 10 000 adolescents de la 4ème à la terminale)
- 55 % des 9 784 viols sont perpétrés sur des mineurs. (données 2006, ministère de l'Intérieur)
- Selon les estimations, entre 3 000 et 8 000 mineurs se prostituent en France.
- Environ 90 000 enfants sont "en danger" selon l'Observatoire de l'action sociale (ODAS, novembre 2005) essentiellement du fait de l'instabilité ou de l'inexistence du couple parental.

Alors que ...



- Pour certains enfants, la vision d'images pornographiques "peut induire des perturbations et des dérèglements analogues à ceux d'un abus sexuel". (Rapport au gouvernement du Collectif inter-associatif enfance médias - CIEM - mai 2002)
- 43 % des garçons qui ont fait une tentative de suicide regardent des films "X" au moins dix fois par mois. Chez les filles, la propension à faire une tentative de suicide est multipliée au moins par deux si elles regardent assidûment des images "X". (Enquête ESPAD 2003 auprès de 10 000 adolescents élèves de la 4ème à la terminale)
- Les "normes pornographiques" sont une cause majeure des violences sexuelles adolescentes face auxquelles les éducateurs sont démunis. L'exhibition, la violence et la soumission donnent aux adolescents une image irréaliste et indigne de la sexualité, des hommes et des femmes.

- Le code pénal (art. 227-24) punit la diffusion de tout message à caractère violent ou pornographique susceptible de toucher un mineur, mais cette disposition est peu appliquée.
- 72 % des Français sont favorables à l'interdiction de la pornographie à la télévision (Sondage CSA septembre 2002) et 90 % sont favorables à une meilleure réglementation de la pornographie pour éviter ses dérives.

Mesure N° 3 "Les enfants d'abord "

Priorité nationale à la protection de l'enfance

Objectif : Rendre l'intérêt supérieur de l'enfant prioritaire devant tous les intérêts personnels ou collectifs.

- Instauration d'une charte "protection de l'enfance" dans la publicité et les médias qui s'engageront à ne pas diffuser d'images ou de propos pornographiques, violents ou sexistes susceptibles d'être vus par des mineurs (enfants et adolescents).
- Application réelle de l'article 227-24 du code pénal qui punit les diffuseurs de tout message "à caractère violent ou pornographique susceptible d'être vu ou perçu par un mineur".
- Interdiction des films pornographiques sur toutes les chaînes de télévision généralistes.
- Responsabilisation des parents en matière d'éducation affective et sexuelle de leurs enfants, en explicitant les rôles respectifs du père et de la mère.
- Accompagnement des conflits de couples et aide aux parents en difficulté (école de parents) avec comme objectif premier la protection, l'équilibre et le développement des enfants.



Dépendance et fin de vie

Savez-vous qu'en France...

- 531 100 personnes sont décédées en 2006, dont 180 000 de maladies cardiovasculaires, 150 000 de cancer et 500 du sida.
- 12 000 personnes décèdent par suicide chaque année (dont 3 500 personnes âgées) et 160 000 tentent de se suicider. Le suicide est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans. Le taux de suicide des plus de 85 ans est 6 fois supérieur à celui des adolescents.
- 35 % des Français ont eu à connaître l'expérience traumatisante de la mort par suicide d'un proche. (Sondage TNT Sofres, Janvier 2000)
- 70 % des Français affirment vouloir mourir chez eux mais 75 % meurent à l'hôpital.

- 150 000 personnes auraient besoin de soins palliatifs chaque année.

Alors que ...



- En Allemagne, la congélation des embryons issus de procréation artificielle est interdite par peur de la dérive eugéniste.
- Les quantités de médicaments anxiolytiques et hypnotiques distribuées sont 2 fois plus importantes en France que dans les autres pays européens. (Rapport de l'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, juin 2006)
- La lutte contre la douleur physique a fait d'énormes progrès et constitue une priorité de santé publique. Même s'il reste des progrès à faire, l'immense majorité des douleurs peuvent être correctement soulagées : généralisation des pompes à morphine, des systèmes d'auto-évaluation de la douleur, formation des soignants à cette évaluation... Chaque hôpital est doté d'un Centre de lutte contre la douleur (CLUD).
- Beaucoup de Français croient que la seule façon d'échapper à l'acharnement thérapeutique, c'est l'euthanasie, sans savoir qu'un accompagnement bien réalisé doit permettre d'éviter l'un et l'autre.
- 70 % des 800 000 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont prises en charge à domicile par leurs familles. Ces aidants seraient au nombre de 2,4 millions de personnes.
- 50 000 personnes bénéficient chaque année de soins palliatifs et d'accompagnement, l'accès aux soins palliatifs étant par ailleurs devenu un droit depuis la loi du 9 juin 1999.

Mesure N° 4 "La voie de l'humanité"

Une charte pour la dépendance - Une charte pour la fin de vie

Objectif : Mobiliser la société par la mise en oeuvre de chartes :

- > pour l'accompagnement des personnes handicapées, dépendantes ou en fin de vie
- > contre l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie

- La Charte des droits des personnes dépendantes reconnaît toute leur place dans la société. Elle promeut l'intégration scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées ; elle reconnaît les besoins spécifiques des personnes handicapées âgées et des personnes âgées dépendantes ; elle combat la discrimination que peuvent subir les personnes en raison de leur âge ou d'un handicap ; elle donne un statut aux aidants familiaux.
- La Charte des droits des personnes en fin de vie répond aux peurs légitimes de pratiques médicales déshumanisantes sans céder à la tentation de l'euthanasie.

Elle reconnaît que chacun a droit à des soins "proportionnés", à refuser des traitements devenus inutiles et à être protégé à la fois de l'acharnement thérapeutique et de l'euthanasie. Elle demande que l'accompagnement des personnes en fin de vie et les soins palliatifs deviennent des droits effectifs.



Un droit à conquérir

"Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi."

Convention européenne des Droits de l'Homme - Article 2

Le "droit à la vie" est reconnu par le Conseil de l'Europe comme le point de départ des droits universels de la personne humaine.

Mais à quoi sert un tel principe s'il est couramment transgressé et si les dispositifs légaux en vigueur n'encouragent pas son application ?

Pour se concrétiser, le "droit à la vie" doit se décliner selon [douze principes intangibles](#).

1. **Respect de toute vie humaine dès son commencement et jusqu'à la fin de l'existence, sans discrimination selon le sexe, la race, l'âge, la santé et la communauté d'appartenance de l'être concerné.**
2. **Reconnaissance de la dignité inaliénable de toute vie humaine, indépendamment des capacités physiques, intellectuelles, psychiques ou relationnelles.**
3. **Soutien à l'accueil de toute vie humaine déjà conçue, particulièrement quand le contexte psycho-social est difficile : problèmes économiques ou de santé, fragilité ou absence du couple de parents...**
4. **Aide spécifique aux femmes enceintes et aux parents isolés ou en difficulté économique, psychologique ou sociale, visant à protéger leurs enfants.**
5. **Sensibilisation contre toutes les pressions affectives, sociales, professionnelles, économiques ou juridiques qui tendraient à contester le droit d'un être humain à la vie, particulièrement quand ces pressions visent les personnes vulnérables : femmes enceintes, personnes malades, handicapées ou en fin de vie. Reconnaissance d'un droit à l'objection de conscience en matière de respect de la vie pour toutes les professions concernées.**
6. **Lutte contre toutes formes de maltraitance et de violence avec une attention particulière aux femmes enceintes, aux enfants, aux personnes handicapées, dépendantes ou âgées.**
7. **Intégration des personnes handicapées à la vie sociale (école, entreprise, vie associative et politique...) valorisant leur pleine dignité d'êtres humains et leur "utilité sociale" incontestable.**

8. Prévention du suicide à tous les âges de la vie intégrant des lieux de parole et d'écoute.

9. Solidarité avec les familles éprouvées par la maladie ou le handicap (à quelque étape de la vie que ce soit), qui ont droit au soutien de la nation.

10. Education à la vie, intégrant une éducation affective et sexuelle incitant à la responsabilité personnelle vis-à-vis de la vie de couple et la procréation.

11. Refus d'instrumentaliser ou manipuler la vie humaine pour des mobiles scientifiques ou de convenance personnelle qui ne respecteraient pas la dignité humaine.

12. Subordination de la recherche médicale et scientifique au principe du "droit à la vie".



Programme effectué par [l'Alliance pour les Droits de la Vie](http://www.adv.org) en 2007 (www.adv.org)